



Décès : que deviennent les biens meubles ?

Par Davidwa

Bonjour à tous,

Voici la situation :

- Décès du père (retraité)

- 4 héritiers (mère retraitée séparée mais non divorcée - donation au dernier vivant) et 3 enfants.

La mère souhaite vendre la maison familiale, mais que deviennent les biens meubles ?

Faut il l'accord de tous les héritiers pour vendre ou donner ces biens ?

A qui revient l'argent en cas de vente ?

Merci

Par yapasdequoi

Bonjour

Pourquoi y a-t-il un doute ?

Le plus logique serait de partager le montant de la vente des meubles comme celui du bien immobilier, en fonction des parts de chacun !

Mais si litige entre les héritiers, seul un juge peut les départager. Est-ce que la somme en vaut la peine ?